



## Fiche technique

Rédigée par le Civam Bio 09

### Créer un atelier de volaille biologique

Nous allons vous donner quelques conseils techniques indispensables à la mise en place d'un atelier « Volaille ».



#### Choix des races

La connaissance de la biologie des espèces prairiales peut aider à atteindre l'autonomie alimentaire.

Le cycle de vie des graminées se différencie en 2 temps :

► **Poulets de chair** : Il est souhaitable de choisir des souches à croissance lente, qui présentent de bonnes qualités organoleptiques. Les souches trop spécialisées posent certains problèmes d'élevage, d'où l'utilisation des volailles rustiques. Malgré tous, les souches cou-nu sont le plus souvent utilisées pour l'élevage de poulets de chair.

► **Poules pondeuses** : Les critères de choix sont le nombre d'œufs produits par un sujet de la race ou de la souche choisie et surtout la rusticité.

Il faut savoir que les consommateurs n'aiment pas les œufs blancs.

L'Isabrown et Harko sont des hybrides sélectionnés pour la ponte, ce sont les souches les plus fréquemment utilisées en Bio. Toutefois c'est surtout la disponibilité des couvoirs qui définit le choix.

Les aviculteurs élèvent aussi des race très rustiques, qui sont moins productives, telle la Marans. Cette race a la particularité de faire des œufs roux très apprécié par les consommateurs.

#### Achat des animaux

Dans un élevage conduit en AB, les animaux achetés doivent être biologiques. L'achat d'animaux non biologiques peut cependant être autorisé dans certains cas.

#### Réglementation sur l'introduction de volailles non AB :

<b>Volailles de chair</b>	Introduction de poussins conventionnels pour la constitution, le renouvellement s'ils sont âgés de moins de 3 jours
<b>Poules pondeuse</b>	Introduction de poussins conventionnels pour la constitution, le renouvellement s'ils sont âgés de moins de 3 jours.
	Possibilité d'introduire des poulettes conventionnelles âgées de moins de 18 semaines mais alimentées et soignées selon le mode de production biologique (conserver l'attestation de mise en place des poulettes éditée par un organisme certifié).

»

## Choix de l'habitat

La conception des bâtiment doit se faire en fonction :

- du type de production : poulet à chair ou poules pondeuses,
- de la région,
- du confort des animaux.

La surface, la propreté, l'aération, la lumière, la litière, tout ceci doit être pensé auparavant, car le logement joue un rôle important dans la conduite d'un élevage.

### Les qualités que doit offrir un poulailler :

- ▶ Une température entre 12 et 14°C.
- ▶ Une bonne aération (une bonne aération ne signifie pas courant d'air).
- ▶ Une certaine superficie pour éviter le surpeuplement.
- ▶ Une facilité de nettoyage et de désinfection.
- ▶ Une commodité de travail et de mise en place du matériel.
- ▶ Une facilité d'aménagement en cas d'élevage différent.

**Le bâtiment doit constituer un abri contre les prédateurs,** les oiseaux, les rongeurs, mais aussi contre les intempéries y compris les températures trop élevées ou trop basses. Il doit donc être construit en matériaux solides et isolants surtout si vous y faites une poussinière.

**Des exemples de bâtiments sont disponibles dans les bureaux du CIVAM Bio 09.**



Poulailler



Poussinière



Cabane déplaçable pour poules pondeuses

## Conseil concernant le mode d'élevage

### Le démarrage

Avant l'arrivée des poussins disposez l'eau et l'aliment pour que ceux-ci soient à température ambiante.

À l'arrivée des poussins d'un jour il est indispensable de maîtriser la température durant les 4 premières semaines avec un radiateur à sonde (température optimale : 32°C la 1<sup>re</sup> semaine, 30°C la 2<sup>e</sup> semaine, 28°C la 3<sup>e</sup> semaine, 26°C la 4<sup>e</sup> semaine). En dehors de la zone du radiateur : 28°C puis 26°C.

Ne pas hésiter à aller plusieurs fois par jour voir les poussins pour être sûr que tout va bien, modifier le réglage du chauffage ...

Les poussins doivent être sur une litière de paille ou de copeaux, secs et sains (pour les dindes un lit de sable sera plus adapté).

Le bâtiment de démarrage doit être un local bien isolé, bien éclairé, facile à nettoyer et sans angle (pour avoir une différence de température importante entre le centre et les côtés).

La formulation de l'aliment doit être spécifique au démarrage avec une concentration en protéines plus importante que l'aliment croissance.

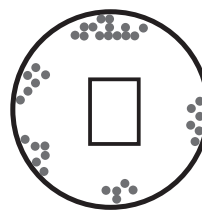
Ne pas négliger l'apport minéral et vitaminique.

L'eau doit être passée par une cuve avec flotteur, pour évaporer la javel.

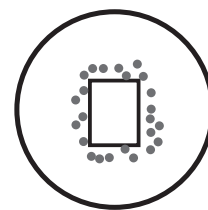
Les abreuvoirs doivent être propres et pas remplis en excès.



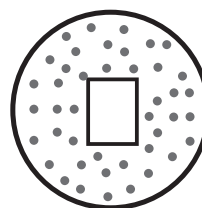
### Comportement des poussins sous le chauffage



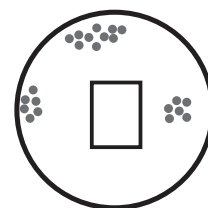
Trop chaud



Trop froid



Chaleur correcte



Chaleur mal répartie

## En croissance et finition

L'habitat des volailles doit être protégé des vents et ne doit pas avoir de fortes variations de températures. Selon les implantations de poulaillers, des haies peuvent être nécessaires pour protéger des vents.

### Densité des bâtiments

#### Volailles de chair

- 10 volailles/m<sup>2</sup> dans des bâtiments fixes (avec un maximum de 21 kg de poids vif/m<sup>2</sup>).
- 16 volailles/m<sup>2</sup> dans des bâtiments mobiles (avec un maximum de 30kg de poids vif/m<sup>2</sup>).
- 20 cm de perchoir / pintades.

#### Pondeuses

- 6 poules pondeuses/m<sup>2</sup>.
- 18cm de perchoir/poule pondeuse.
- 7 poules par nid et si nid commun 120 cm<sup>2</sup> par poule.

Attention dans tous les cas : plus il y a de volaille au m<sup>2</sup>, plus les volailles seront stressées, moins leur indice de consommation sera favorable à une bonne croissance.

Le sol des cabanes doit être sain et non humide (le renouvellement de paille). De la paille peut également être disposé devant les cabanes pour éviter un crotage trop rapide.

Les bâtiments doivent être éclairé mais surtout avec de la lumière naturelle.

Dans le cas d'utilisation de cabanes déplaçables, il est nécessaire de laisser pleuvoir avant de réaliser le curage mécanique. En effet pour réaliser un bon composte il est nécessaire qu'il y ai : la paille dela litière + la paille de dehors et de l'humidité car sinon aucune fermentation se fera.

Le parcours doit être variée pour avoir une contribution qualitative sur la croissance des volailles.

Les trappes de sorties doivent être de 4m pour 100m<sup>2</sup> (cela pour des bâtiments fixes ou mobiles)

Il y a également une surface maximum des batiments :

- 1 600 m<sup>2</sup> pour les bâtiments fixes,
- 150 m<sup>2</sup> pour les bâtiments mobiles,

### Densité sur parcours et effluents

#### Cas des installations fixes

- 4 m<sup>2</sup> par poulet de chair, poule pondeuse et pintade
- 4,5 m<sup>2</sup> par canard
- 10 m<sup>2</sup> par dinde
- 15 m<sup>2</sup> par oie

#### Cas des installations mobiles

- 2,5 m<sup>2</sup> par volaille

## L'alimentation

Les volailles doivent être nourries avec des aliments bio.

### L'alimentation par phase de croissance pour un poulet de chair :

	Semaine	Quantité par poulet	Energie en kg calorie	Protéines en % de l'aliment
<b>Le démarrage</b>	1 à 4 semaines	1, 7 kg	de 2700 à 2900	20 à 22%
<b>La croissance</b>	5 à 12 semaines	Environ 7 kg	de 2700 à 2900	17 à 19 %
<b>La finition</b>	Au-delà de 12 semaines	Environ 4 kg	de 2700 à 2900	15 %

Le but est d'arriver à un poulet de 1.8 à 2 kg P.A.C. en 14/ 18 semaines avec une I.C. de 4 (P.A.C : Prêt à Cuire avec la tête et les abats = 75 % du poids vif. I.C. = quantité d'aliment consommé / poids vif)

### L'alimentation par phase de croissance pour une poule pondeuse :

Poulette	Energie en Kcal par kg d'aliment	Protéines brutes en % de la ration	Ration alimentaire en g / jour
<b>Du 1<sup>er</sup> jour à 4 semaines</b>	2900-2950	20,5 à 21	De 12 g la 1 <sup>re</sup> semaine à 31 g la 4 <sup>e</sup> semaine.
<b>De 5 à 10 semaines</b>	2750-2850	18,5 à 20	De 36 g à la 5 <sup>e</sup> semaine à 61 g la 10 <sup>e</sup> semaine
<b>De 11 à 16 semaines</b>	2750	16 à 17	De 64 g la 11 <sup>e</sup> semaine à 79 g la 16 <sup>e</sup> semaine
<b>De la 17<sup>e</sup> semaine à 5% de ponte</b>	2750	17,5	De 82 g la 17 <sup>e</sup> semaine à 120 g
<b>Pondeuse</b>	2600-2800	14 à 16	120 g

A chaque étapes de la vie de la volaille, les distributeurs d'aliment doivent réglés à hauteur du dos de l'animal afin de limiter les gaspillages et la propreté de l'aliment distribué.

Veiller à ce que les volailles disposent d'une alimentation en eau.

La formulation de l'aliment se doit être réfléchi car un trop d'azote et un manque de cellulose peut engendrer la coccidiose du poulet. Le stress, humidité et froid sont également

des facteurs propice à la coccidiose. La coccidiose se reconnaît en élevage par des crottes « mousseuses » et à l'abattage lors de la présence de filaments blancs dans les vicères.

Pour la composition de l'aliment fermier un outil est disponible au CIVAM Bio 09. Lors de la composition d'un aliment il est nécessaire de veiller à l'apport d'acides aminés essentiel pour des monogastriques (Lysine et Méthionine + Cystine) ainsi que leur rapport qui doit être inférieur à 1.4 (Lysine / Cystine +méthionine)

## Âge minimal d'abattage

- 81 jours pour les poulets
- 150 jours pour les chapons
- 94 jours pour les pintades
- 100 jours pour les dindes

## Prophylaxie

En élevage biologique, la prophylaxie est basée sur la prévention des maladies (sélection des races, pratiques de gestion des élevages, qualité des aliments, densité et logement adapté)

L'utilisation préventive de médicaments allopathiques chimiques de synthèse est interdite. Toutefois, en cas de maladie ou de blessure d'un animal nécessitant un traitement immédiat, il convient de limiter l'utilisation de tels médicaments allopathiques au strict minimum.

Les méthodes de prévention doivent être privilégiées.

En dehors des vaccinations, traitement antiparasitaire et plan d'éradication obligatoire, il est possible d'utiliser au maximum 1 traitement allopathique pour la production de volaille de chair (les volailles de chair ayant une durée de vie de moins d'un an).

Pour les poules pondeuses (dont le cycle de vie est supérieur à un an) 3 traitements sont autorisés (par période de 12 mois)

L'utilisation de traitements homéopathiques, peut régler une majorité des pathologies en élevage avicole.

L'eau est une voie d'administration très commode pour les médicaments, notamment l'homéopathie.

**Enregistrement des traitements :** chaque traitement doit être noté dans le cahier d'élevage (type de produit, posologie, mode d'administration, durée de traitement et délai d'attente légal) et les ordonnances doivent être conservées.

## Vide sanitaire des bâtiments

### Délai minimal entre 2 bandes

- Dans le bâtiment : 2 semaines minimum
- Sur le parcours : 8 semaines minimum

## La prairie est essentielle sur les parcours

La prairie est un très bon « piège à nitrate ». Le cahier des charges de l'Agriculture Biologique et les pratiques induites par les réalités économiques de production vont favoriser l'enherbement des parcours.

Ainsi, la densité dans les parcs et les rotations sont calculées en ce sens et permet de limiter le tassement, l'érosion et donc la pollution des sols par les déjections. La densité totale doit permettre de ne pas dépasser la limite de 170 Kg d'azote par hectare et par an, ce qui se traduit par  
914 poulets de chair / Ha en bâtiment fixe  
1030 poulets de chair / Ha en bâtiment mobile.

490 poules pondeuses / ha

Autre avantage, le cahier des charge encourage la gestion sanitaire du troupeau par la prévention, les pollutions d'origines médicamenteuses seront peu présent dans le milieu.

## Derniers conseils

### ► Ramassage des œufs

Il est conseillé de ramasser les œufs au moins une fois par jour car plus il ya de récolte d'œufs moins il y a de risques d'œufs cassés.

En début de ponte il ne faut pas hésiter à mettre des leurres (œufs en plâtre) pour inciter la ponte.

Quand vous avez collecté les œufs, laissez les refroidir naturellement avant de les conditionner, car les œufs se munissent d'une fine couche protectrice après la ponte. Ne surtout pas les mettre au réfrigérateur parce que celui-ci arrête le processus. Il faut les stocker à température ambiante.

### ► Prévoir son circuit de d'abattage et / ou de commercialisation :

L'abattage de volaille n'est pas réalisable dans tous les abattoirs, il est donc nécessaire de connaître les lieux afin d'envier les mode de commercialisation.

De plus, l'abattage, la transformation et la commercialisation sont régies par des règles sanitaires et commerciales à respecter. Il est nécessaire de les connaître afin de faire des choix de circuit de commercialisation et donc de bien définir son projet.

Des documents complémentaires sont disponibles dans les locaux du CIVAM BIO 09.  
Par exemple des grilles de rationnement, des plans de bâtiments, les cahiers techniques de l'ITAB....